

# AMUNDI GLOBAL EMERGING BOND MARKET IBOXX UCITS ETF DR - USD

REPORTING

Communication Publicitaire

31/03/2024

OBLIGATAIRE

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Nette d'Inventaire (VNI) : **135,23 ( USD )**  
 Date de la VNI : **28/03/2024**  
 Actif géré : **210,60 ( millions USD )**  
 Code ISIN : **LU1681041205**  
 Type de Réplication : **Physique**  
 Indice de référence :  
**100% MARKIT IBOXX USD LIQUID EMERGING MARKETS SOVEREIGNS MID PRICE TCA**

## Objectif d'investissement

L'objectif de ce Compartiment est de répliquer la performance de l'Indice Markit iBoxx USD Liquid Emerging Markets Sovereigns Mid Price TCA (l'« Indice ») et de minimiser l'écart de suivi entre la valeur nette des actifs du Compartiment et la performance de l'Indice. Le niveau prévu d'écart de suivi dans des conditions normales du marché est indiqué dans le prospectus du Compartiment.

## Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



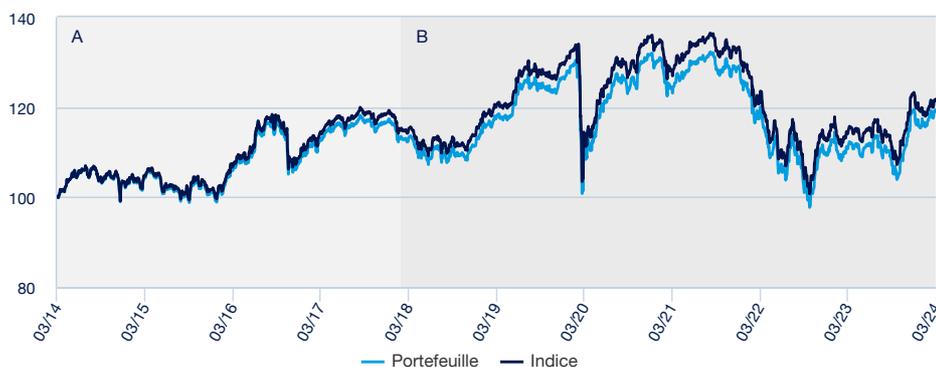
Risque le plus faible

Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans. L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (VL) \* (Source : Fund Admin)



A : Sur la base des performances réalisées depuis la date de lancement jusqu'à la date d'absorption du Fonds français « AMUNDI ETF GLOBAL EMERGING BOND MARKET IBOXX UCITS ETF » géré par Amundi Asset Management et absorbé par « AMUNDI GLOBAL EMERGING BOND MARKET IBOXX » le 27.02.2018.

B : Performance du Compartiment depuis la date de son lancement

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 29/12/2023	1 mois 29/02/2024	3 mois 29/12/2023	1 an 31/03/2023	3 ans 31/03/2021	5 ans 29/03/2019	Depuis le 02/12/2010
<b>Portefeuille</b>	-0,10%	1,49%	-0,10%	7,06%	-3,39%	1,30%	40,81%
<b>Indice</b>	-0,07%	1,50%	-0,07%	7,25%	-3,32%	2,36%	-
<b>Ecart</b>	-0,03%	0,00%	-0,03%	-0,19%	-0,07%	-1,06%	-

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014
<b>Portefeuille</b>	9,37%	-15,40%	-2,07%	4,16%	13,60%	-4,57%	8,31%	6,73%	-1,97%	7,35%
<b>Indice</b>	9,57%	-15,66%	-1,81%	4,64%	14,12%	-4,13%	8,80%	7,22%	-1,52%	7,63%
<b>Ecart</b>	-0,19%	0,26%	-0,27%	-0,48%	-0,52%	-0,44%	-0,49%	-0,49%	-0,45%	-0,29%

\* Source : Amundi. Les performances ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

### Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
<b>Volatilité du portefeuille</b>	9,74%	10,05%	9,01%
<b>Volatilité de l'indice</b>	9,65%	9,98%	-
<b>Tracking Error ex-post</b>	0,13%	0,29%	-
<b>Ratio de sharpe</b>	0,15	-0,43	0,16

\* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

OBLIGATAIRE ■

Rencontrez l'équipe



**Stéphanie Pless**  
Responsable Gestion Indicielle Obligataire



**Olivier Chatelot**  
Gérant de portefeuille principal



**Fabrice Degni Yace**  
Gérant suppléant

Données du portefeuille (Source : Amundi)

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Obligataire**  
Exposition : **International**  
Devise de référence de l'indice : **USD**  
Nombre de valeurs du portefeuille : **37**

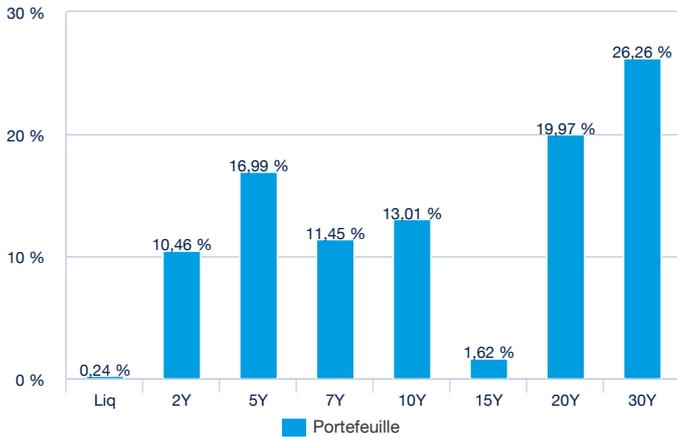
Indicateurs du portefeuille (Source : Fund Admin)

	Portefeuille
Sensibilité <sup>1</sup>	9,02
Notation Moyenne <sup>2</sup>	BB-
Taux de rendement	6,21%

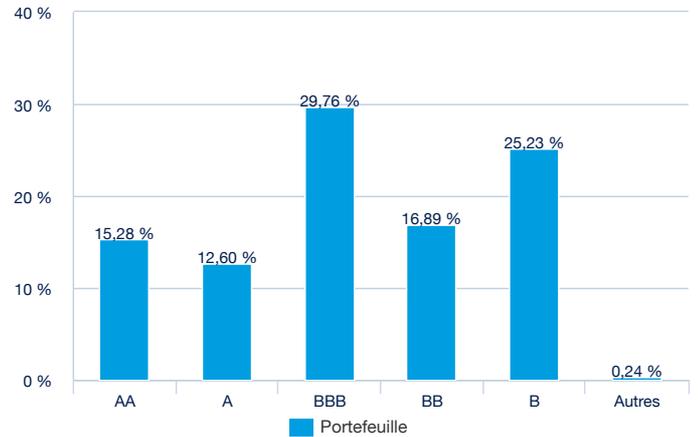
<sup>1</sup> La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence  
<sup>2</sup> Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.

Répartition du portefeuille (Source : Amundi)

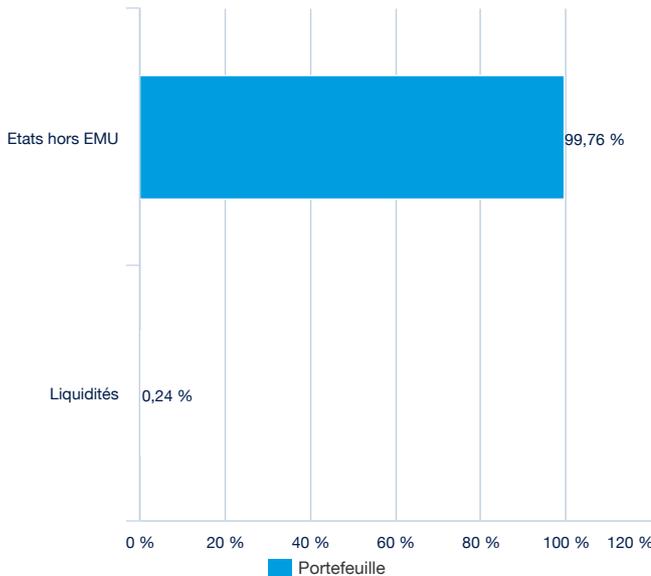
Par maturité (source : Amundi)



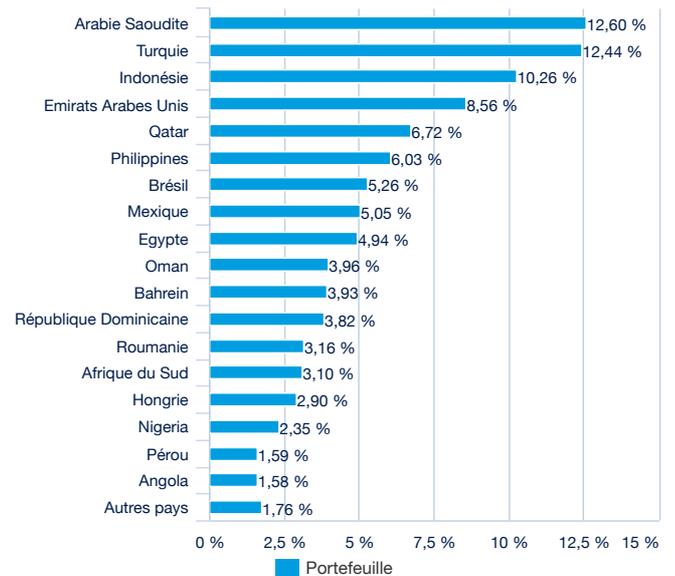
Par notation (source : Amundi)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



## OBLIGATAIRE

## Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS LUXEMBOURG
Date de création de la classe	27/02/2018
Date de la première VL	02/12/2010
Devise de référence de la classe	USD
Classification AMF	-
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1681041205
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VNI	Quotidienne
Frais courants	0,30% ( prélevés ) - 08/02/2023
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Décembre
Teneur marché principal	SGCIB

## Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Horaires de cotation	Devise	Mnémo	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Borsa Italiana	9:00 - 17:30	EUR	AGEB	AGEB IM	IEGEB	AGEB.MI	IEGEBINAV.PA
Six Swiss Exchange	9:00 - 17:30	USD	AGEB	AGEB SW	IAGEB	AGEB.S	IAGEBINAV.PA
Nyse Euronext Paris	9:05 - 17:35	USD	AGEB	AGEB FP	IAGEB	AGEB.PA	IAGEBINAV.PA

## Contact

## Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
UNITED KINGDOM (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
UNITED KINGDOM (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

## Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

## Contact ETF Courtiers

SG CIB	+33 (0)1 42 13 38 63
BNP Paribas	+44 (0) 207 595 1844

## Contact Amundi

**Amundi ETF**  
90 bd Pasteur  
CS 21564  
75 730 Paris Cedex 15 - France  
**Hotline** : +33 (0)1 76 32 47 74  
info@amundiETF.com

## OBLIGATAIRE ■

## Fournisseurs d'indices

L'indice Markit iBoxx USD Liquid Emerging Markets Sovereigns (« l'Indice ») dont il est question ici est la propriété de Markit Indices Limited. (« Promoteur de l'Indice ») qui a accordé une licence d'utilisation en relation avec le compartiment AMUNDI GLOBAL EMERGING BOND MARKIT IBOXX. Chacune des parties convient que le compartiment AMUNDI GLOBAL EMERGING BOND MARKIT IBOXX n'est ni sponsorisé, ni avalisé par le Promoteur de l'Indice. Le Promoteur de l'Indice ne fait aucune espèce de déclaration, explicite ou implicite, et ne donne aucune espèce de garantie (y compris garanties de qualité marchande ou d'adéquation à un objet ou à un usage particulier) concernant l'indice ou toute donnée comprise dans celui-ci ou liée à celui-ci, et en particulier ne donne aucune espèce de garantie quant à la qualité, à l'exactitude ou à l'exhaustivité de l'indice stratégique, à toute donnée y figurant, aux résultats liés à l'utilisation de l'indice stratégique et/ou à sa composition, à la solvabilité de toute entité, ou à la probabilité de survenance d'un événement de crédit ou de tout événement similaire (quelle qu'en soit la définition) eu égard à une obligation, au niveau de l'indice à un moment donné d'un jour donné, ou autrement. Le Promoteur de l'Indice ne peut être tenu pour responsable (au titre d'une négligence ou de tout autre motif) vis-à-vis des parties ou de toute autre personne en cas d'erreur au niveau de l'indice stratégique, et n'est aucunement tenu de signaler une telle erreur aux parties ou à toute autre personne.

Le Promoteur de l'Indice ne fait aucune déclaration, explicite ou implicite, relativement à l'opportunité d'acquérir ou de vendre des actions du compartiment AMUNDI GLOBAL EMERGING BOND MARKIT IBOXX ou à la capacité de l'indice stratégique de répliquer les performances des marchés concernés, ni concernant l'indice stratégique ou tous produits ou transactions mettant en jeu ce dernier, ni au fait de supporter tout risque s'y rapportant. Le Promoteur de l'Indice n'est en rien tenu de prendre en compte les besoins d'une partie quelconque lors de la définition, de la composition ou du calcul de l'indice stratégique. Ni le Promoteur de l'Indice, ni aucune partie procédant à l'achat ou à la vente de parts du compartiment AMUNDI GLOBAL EMERGING BOND MARKIT IBOXX ne peuvent être tenus pour responsables envers qui que ce soit de tout acte ou de toute inaction de la part du Promoteur de l'Indice dans le cadre de la définition, de l'adaptation, du calcul et de la gestion de l'indice. Le Promoteur de l'Indice et ses affiliés peuvent faire des opérations sur les obligations qui composent l'Indice et peuvent, lorsque c'est autorisé, accepter des dépôts, effectuer des prêts ou de tout autre façon accorder un crédit à leur émetteur, et en général s'engager dans n'importe quel type d'activités bancaires commerciales ou d'investissements, ou de tout autre activité, avec les émetteurs desdites obligations ou leurs affiliés. Le promoteur de l'indice peut en outre se comporter envers les entreprises dont les obligations composent l'indice comme si l'indice n'existait pas, sans considération d'aucune conséquence potentiellement néfaste pour l'indice ou pour le compartiment AMUNDI GLOBAL EMERGING BOND MARKIT IBOXX.

## Avertissement

Le Compartiment a été autorisé à la distribution à des investisseurs non qualifiés en et depuis la Suisse par la FINMA. Représentant : CACEIS Bank, Paris, Succursale de Nyon / Suisse, 35 route de Signy, 1260 Nyon, Suisse (anciennement « CACEIS Bank Luxembourg, Luxembourg, Succursale de Nyon », Suisse. Agent payeur : CA Indosuez (Suisse) S.A., 4 quai General Guisan, 1204 Genève. Les souscriptions ne seront acceptées que sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICl ») du compartiment considéré ainsi que du prospectus le plus récent de la SICAV, ses derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que ses statuts, disponibles gratuitement au siège social de la SICAV ou auprès du représentant en Suisse. Les performances passées ne sont ni une assurance ni un indicateur fiable des rendements futures. La performance publiée ne tient pas compte des commissions et autres frais d'émission et de rachat de parts. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.